

Réunion du 25 Janvier 2022

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la salle des fêtes (sanitaire COVID 19)

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Christelle BALLETTTE-SOUBLIN (jusqu'à 20 heures 45), Jean-Claude BOUGUET, Alexandre BRUBION, Marc CHEMIN, Eric DEPORTE, Marcel JOUEN, Sophie PELEAU, Sophie PELEAU,

Absents excusés : Noémie MAGLOIRE, Margot TERRIER, Dominique TOURLAMAIN, Christelle BALLETTTE-SOUBLIN à partir de 20 heures 45

Absent : Néant

Procurations :

Dominique TOURLAMAIN à Eric DEPORTE

Margot TERRIER à Guillaume HAUCHARD

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD

Secrétaire Auxiliaire : Maïté BREUQUE

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

Une correction est demandée : remplacer KUBOTA par CARRARO

Le procès-verbal de la précédente réunion est à adopté à l'unanimité des présents

Débat sur les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

DELIB : 25-01-22/01

Il est rappelé que le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 14 novembre 2017, l'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLUi comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat de chaque conseil municipal membre de l'établissement public de coopération intercommunale. Ainsi les conseillers municipaux ont été destinataires du PADDi préalablement au Conseil Municipal,

Le service planification de Caux Seine Agglo est intervenu pour exposer le projet de PADDi qui porte 3 axes :

Axe 1 : Initier une nouvelle organisation territoriale liant les 4 bassins de vie

Objectif : Maintenir l'attractivité résidentielle et entretenir le dynamisme démographique du territoire

Moyen : Privilégier le futur développement urbain dans et autour des villes et leur couronne périurbaine de façon à :

- Modérer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Pérenniser le bon niveau d'équipements et de services offerts par les villes
- Rapprocher lieux de résidence et lieux de travail en recourant aux mobilités plus durables

Axe 2 Maintenir un bassin d'emploi attractif basé sur un tissu économique et industriel plus diversifié

Objectif : Renforcer l'attractivité économique pour rester un territoire où on peut vivre et travailler

Moyen : en

- Anticipant les mutations économiques
- Diversifiant les activités industrielles dans de nouvelles filières porteuses notamment en faveur de la transition énergétique (les énergies renouvelables, l'économie circulaire)
- Développant les activités tertiaires (services, commerce, tourisme)

Axe 3 : Développer une qualité de vie attractive et durable en accomplissant la transition écologique, énergétique et numérique

Objectif : Offrir un haut niveau de qualité de vie aux habitants

Moyen : en :

- Prenant soin des paysages naturels et de patrimoine architectural (des marqueurs identitaires du territoire), des ressources naturelles (qualité de l'eau, de l'air, des sols)
- Protégeant des risques naturels et technologiques
- Réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

Par la suite de la présentation réalisée par le service planification présentant les orientations du PADDi de la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo et après cet exposé Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

- Mutualiser les pôles sportifs dans les communes rurales au lieu de les centraliser dans les grandes communes (ND GRAVENCHON, LILLEBONNE, BOLBEC)
- Les 3 communes ND GRAVENCHON, LILLEBONNE, BOLBEC sont plus favorisées que les communes rurales, car plus de représentants au sein de Caux Sein Agglo
- Garder notre 4^{ème} classe ouverte pour éviter le déplacement des parents vers une autre commune
- Manque de concertation avec les Communauté de Communes limitrophes, dans le secteur d'Yvetot des constructions sont prévues (Valliquerville, Ecretteville-les-Baons, Auzebosc, Saint-Clair-Sur-les-Monts, Saint-Martin-de-l'If voir si le règlement imposé par les services de l'état à Caux Seine Agglo est le même que pour la communauté d'Yvetot

AXE 1 : Initier une nouvelle organisation territoriale liant les 4 bassin de vie

- La structure du territoire et objectifs de développement liés
- La réduction de la consommation foncière pour l'habitat
- Développement commercial
- Développement des équipements collectifs
- Mobilités et transports

Cette orientation n'a amené aucune remarque de la part des membres présents

AXE 2 Maintenir un bassin d'emploi attractif basé sur un tissu économique et industriel plus diversifié

- Développement économique
- Développement de la filière agricole

- Développement du tourisme sur Caux Seine Agglo

Cette orientation n'a amené aucune remarque de la part des membres présents

AXE 3 : Développer une qualité de vie attractive et durable en accomplissant la transition écologique, énergétique et numérique

- Les formes urbaines et le cadre de vie
- La transition énergétique
- Le numérique
- Thématique de l'eau en tant que ressource naturelle
- Préserver la biodiversité et l'environnement au moyen de la Trame verte et bleue
- Risques naturels et technologiques
- Préservation des paysages

Cette orientation n'a amené aucune remarque de la part des membres présents

Clôture du débat à 21 heures 20

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADDi, la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération, le Procès-Verbal de la réunion sera affiché en mairie durant un mois.

Reprise de la réunion du Conseil Municipal 20 heures 20

Délibération : Remarques pour PADDi

DEL 25-01-22/02

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que les points suivants soient pris en compte par Caux Seine Agglo :

- Maintien du programme de construction, derrière l'atelier communal, cour de Mme BERNIER, herbage derrière la ferme DEMEULES, cour ferme SOUDET afin de pérenniser l'ouverture de la 4^{ème} classe ouverte au 1^{er} septembre 2021
- Que la commune est proche des axes Yvetot/Bourg-Achard
- Que le bassin d'emploi est Revima, Linex, Renault, Port-Jérôme
- Adapter une pénalité sur les logements vacants
- Définir plus précisément le nombre de logements compris dans les dents creuses
- Pouvoir obliger les propriétaires et les constructeurs à construire dans les dents creuses
- Définir clairement le résultat de la concertation avec le Parc des Boucles de la Seine Normande
- Définir le nombre de construction possible
- Maintenir l'emplacement de la future salle des fêtes
- Maintenir la Mare chemin des Maraîchers
- Prévoir de l'habitat pour loger les créations d'emploi à l'arrivée de nouvelles entreprises sur Port Jérôme, LINEX (180 Port Jérôme, environ 200 dans les autres entreprises
- Caux Seine Agglo à 430 maisons de vacantes à l'heure actuelle ?

Eclairage Route du Bourg/Route d'Allouville dossier M3316

DEL 25-01-22/03

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EP-2020-0-76398-M3316** et désigné « Route du Bourg et Route d'Allouville (RD33) dont le montant prévisionnel s'élève à 44 629.08 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 17 400.89 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter** le projet ci-dessus,
- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 17 400.89 € TTC
- **De demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement
- **De déposer une demande subvention au titre de la DSIL**

Bureau de vote du 10 et 24 avril 2022

ELECTION PRESIDENTIELLE

Dimanche 10 Avril 2022

De 8 heures à 13 heures	De 13 heures à 18 heures
<ul style="list-style-type: none">➤ Alain LEGRAND➤ Marcel JOUEN➤ Dominique TOURLAMAIN	<ul style="list-style-type: none">➤ Christelle BALETTE-SOUBLIN➤ Patrice FOYER➤ Margot TERRIER
Remplacement : Noémie MAGLOIRE Président du BV: Alain LEGRAND	Remplacement : Florian BETTENCOURT Président du BV: Alain LEGRAND

DEPOUILLEMENT : Christelle BALETTE-SOUBLIN, Patrice FOYER, Margot TERRIER

SECRETAIRE DU BUREAU : Maïté BREUQUE

ELECTION PRESIDENTIELLE

Dimanche 24 Avril 2022

De 8 heures à 13 heures	De 13 heures à 18 heures
<ul style="list-style-type: none">➤ Florian BETTENCOURT➤ Marc CHEMIN➤ Alain LEGRAND	<ul style="list-style-type: none">➤ Eric DEPORTE➤ Guillaume HAUCHARD➤ Alexandre BRUBION
Remplacement : Adeline BARRE-GIBON Président du BV: Alain LEGRAND	Remplacement : Patrice FOYER Président du BV: Alain LEGRAND

DEPOUILLEMENT : Eric DEPORTE, Guillaume HAUCHARD, Alexandre BRUBION

SECRETAIRE DU BUREAU : Maïté BREUQUE

QUESTIONS DIVERSES et informations diverses

- *Renforcement électrique route de Flamare en cours*
- *Le nouveau propriétaire de la Croisière s'est présenté en mairie : Philippe RECHER*
Un distributeur de pizzas est implanté sur le terrain privé de Philippe RECHER à côté du parking de co-voiturage
- *La commune est reconnue catastrophe naturelle pour les inondations de juillet 2021*

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 21 heures 45

Affiché le 31 janvier 2022

Le Maire

Alain LEGRAND